

BILANS
CARBONE

ISO 9001

ISO 14001

VLEP

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

Certaines activités professionnelles exposent le travailleur à des substances en suspension dans l'atmosphère, pouvant être dommageables pour sa santé. Pour y pallier, des niveaux de concentration, à ne pas dépasser, ont été définis pour ces substances qui peuvent être présentes dans des produits de nettoyage.

Conséquences pour les entreprises

Mesures de prévention et de contrôle, précisée dans le code du travail selon l'article R4412-27. En cas de dépassement, cela peut aller jusqu'à l'arrêt du travail aux postes concernés.

En cas d'exposition à des agents CMR, le chef d'entreprise est obligé d'effectuer un contrôle des expositions par une société spécialisée.

En cas d'exposition à des substances ayant une VLE réglementaire contraignante ou indicative, ces contrôles peuvent s'avérer nécessaires si l'évaluation des risques n'a pas conclu à un risque faible.

Néanmoins, l'inspecteur du travail peut contraindre le chef d'entreprise à effectuer des mesures s'il a un doute sur cette évaluation.

Lien utile : Consultez www.legifrance.gouv.fr

Liste des VLEP contraignantes réglementaires
Liste des VLEP indicatives réglementaires

VLEP réglementaire

Contraignante : Elles sont fixées par décret en Conseil d'Etat et intégrées à l'article R.4412-149 du Code du travail.

Le dépassement de ces VLEP réglementaires constitue une infraction susceptible d'être sanctionnée pénalement.

Indicative : Elles sont fixées par arrêté en application de l'article R. 4412-150 du code du travail.

VLCT «valeurs limites d'exposition à court terme»

Ce sont des valeurs mesurées sur une durée maximale de 15 minutes. Leur respect prévient les risques d'effets toxiques immédiats ou à court terme.

VME «valeurs limites de moyenne d'exposition»

Mesurées ou estimées sur la durée d'un poste de travail de 8 heures, elles sont destinées à protéger les travailleurs des effets à moyen ou long terme.

La VME peut être dépassée sur de courtes périodes, à condition de ne pas dépasser la VLCT (si elle existe).



EYREIN industrie

Siège social & bureaux

Tél. 05 55 27 65 27

Fax : 05 55 27 66 08

ZAC de la Montane - Allée des Iris
19800 EYREIN

www.eyrein-industrie.com

Utilisez de préférence
des produits sans composé
ayant une VLER.

**SANS
VLER***

* Sans Valeur
Limite d'Exposition
Réglementaire.